

Les dossiers techniques **Désinsectisation**

Traitement contre • **Les Blattes**



- L'opération a pour but de détruire ces insectes nuisibles dans un lieu donné, selon des méthodes et fréquences permettant de maintenir les résultats.
- Elle est réalisée à l'aide d'insecticides appliqués par des professionnels.
- Les entreprises ont l'obligation de déclarer leur personnel certifié (Arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains produits biocides).

Chambre Syndicale des Industries de Désinfection,
Désinsectisation et Dératisation
39/41 rue Louis Blanc - 92038 Paris la Défense Cedex

Avec les compliments de :

Mœurs et nuisances des blattes

Les principales blattes entraînant des nuisances sont la blatte germanique, américaine et orientale. De nombreuses autres espèces existent, susceptibles de représenter des nuisances pour l'homme et son environnement comme la blatte forestière ambrée (*Ectobius Vittiventris*).

Les blattes fréquentent de préférence, suivant les espèces, des lieux chauds, humides et abrités de la lumière. Ayant une activité crépusculaire et nocturne, elles prennent possession des cuisines, des salles d'eaux, des gaines techniques et de nombreux recoins, dès la nuit tombée.

- Elles ont un besoin vital d'eau et se nourrissent de toutes matières végétales et animales.
- A partir d'un seul point d'infestation, en quelques semaines elles peuvent proliférer dans l'ensemble d'un bâtiment.
- Elles peuvent s'introduire à l'intérieur d'installations, machines, tableaux de commandes, appareils ménagers... où elles provoquent des courts-circuits et dégradations. Elles souillent les denrées alimentaires avec leurs excréments.
- Elles véhiculent des germes pathogènes responsables de maladies telles que : gastro-entérites, asthme, salmonellose et sont à l'origine de nombreuses allergies... Souvent aggravée par une mauvaise tenue des locaux, la présence de blattes nuit franchement à la réputation des lieux tels que les hôtels, restaurants, hôpitaux, écoles, milieux agro-alimentaires...

Obligations de traitement

En raison des nuisances et des dangers qu'elles représentent, les blattes sont considérées comme des nuisibles. Les Règlements Sanitaires Départementaux obligent les occupants de logements et de locaux de préparation ou de vente d'aliments à lutter contre elles. De plus, la restauration collective et l'ensemble du secteur agro-alimentaire a l'obligation dans le cadre des règlements européens du paquet hygiène de respecter la démarche HACCP pour l'analyse des risques et la prévention de la présence des blattes (règlement relatif à l'hygiène des denrées alimentaires (852.2004)).

Cette obligation résulte de :

1

Article 23.1 du Règlement Type

"Dans le cas où l'importance de l'insalubrité... (dans les locaux d'habitation) est susceptible de porter une atteinte grave à la santé ou à la salubrité et à la sécurité du voisinage, il est enjoint aux occupants de faire procéder d'urgence... à la DESINSECTISATION des locaux.

Insecticides

A / LES SUBSTANCES ACTIVES

De très nombreuses substances insecticides sont susceptibles d'être efficaces contre les blattes. Il y a cependant lieu de privilégier les substances agissant sur le système nerveux central : **néo nicotiniques, phényl pyrazole, pyréthrinoides**.

B / LES PRESENTATIONS

Les insecticides sont :

- soit prêts à l'emploi sous forme de gel, laque, fumigène, appât.
- soit à diluer avant utilisation : concentré émulsionnable, suspension concentrée, poudre mouillable.

C / LES MODES D'ACTION

Les insecticides utilisés dans la lutte contre les blattes agissent par :

- contact
- ingestion
- inhalation ou par combinaison de ces modes d'action

D / LA DUREE DES EFFETS

Les insecticides ont une persistance d'action (ou rémanence) variable selon la formulation de l'insecticide, la nature de la surface traitée et les conditions d'humidité et de température des lieux traités.

Ils ont aussi une capacité de diffusion variable à l'intérieur de la pièce traitée.

Certains insecticides peuvent en outre avoir des effets de débutsage et de choc.

Aucun insecticide n'agit sur les œufs de blattes

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation européenne sur les biocides, les produits à usage professionnel devront faire l'objet d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Les conditions d'utilisation sont strictement déterminées par l'AMM et doivent être strictement respectées. Elles sont indiquées sur l'étiquette du produit.

2

Article 79 traitant de l'entretien des récipients, des locaux de stockage et des conduits de chute de vide-ordures

"Les récipients à ordures ménagères, leur emplacement, ainsi que les locaux où ils sont remisés doivent être maintenus en constant état de propreté, désinfectés et DESINSECTISES aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.

Pour les conduits de chute de vide-ordures... des mesures de désinfection et de DESINSECTISATION peuvent être prescrites par l'autorité sanitaire en cas de nécessité".

3

APPROCHE HACCP :

"Les propriétaires et gérants ont l'obligation que les aliments qu'ils produisent ou qu'ils distribuent ne soient pas contaminés par les germes infectieux ou parasitaires transmis par les blattes. Ils ont le choix des moyens. Cependant la méthode la plus efficace est l'intervention d'un professionnel compétent".



Diagnostic et Traitement contre les blattes

A/ DIAGNOSTIC

Le diagnostic doit permettre de déterminer l'espèce de blatte incriminée, les facteurs d'aggravation de la présence dans les locaux, les voies d'infestation des locaux, le degré d'infestation à partir de l'extérieur, la localisation des abris.

Les caractéristiques du traitement seront déterminées selon la nature des locaux : immeuble d'habitation, local industriel, commercial ou sanitaire après un diagnostic.

Les détecteurs de blattes (plaques de glu avec attractif) permettent de mesurer le degré d'infestation dans les zones à risque.

La collaboration du personnel affecté à la garde ou à l'entretien des locaux est souhaitable pour obtenir des informations complémentaires sur les infestations et pouvoir accéder à l'ensemble des locaux.

B/ MESURES PRÉPARATOIRES

Celles-ci doivent permettre de réaliser le traitement dans des conditions optimum pour qu'il produise toute son efficacité. Les personnes concernées qui auront préalablement été informées doivent :

- **DONNER ACCÈS** à la totalité des locaux au personnel de l'entreprise chargée de la désinsectisation
- **DÉGAGER** les abords des plinthes et tuyauteries en particulier dans les cuisines, salles de bains, salles d'eau et WC
- **DÉBARRASSER ET NETTOYER** les meubles sous-évier, les placards ou autres lieux infestés
- **SIGNALER** aux applicateurs les lieux où la présence d'insectes a été constatée

En cas de traitement de surfaces ou de volumes, votre professionnel vous demandera de prendre des dispositions complémentaires pour éviter les risques inhérents aux produits.

C/ EXÉCUTION DU TRAITEMENT

En fonction du diagnostic, l'applicateur hygiéniste exécutera le traitement le plus approprié et choisira parmi les méthodes autorisées (gel, pulvérisation, nébulisation, fumigation).

Selon les cas, les traitements concerneront :

- Les surfaces : par pulvérisation
- Les volumes : par nébulisation, par fumigation

Les locaux concernés sont :

- lieux de préparations alimentaires
- les sanitaires
- les locaux agro-alimentaires
- les buanderies
- les locaux- poubelles et de réception des colonnes de vide-ordures
- les locaux techniques : chaufferies...
- les gaines techniques : conduites d'eau, de chauffage... et toutes autres zones ou pièces infestées.

Dans certains cas, des zones difficilement accessibles telles que faux-plafonds, coffrages, vide-sanitaires, peuvent être traitées en complément.

Il est **RECOMMANDÉ** de traiter un site infesté dans sa totalité (immeuble, restaurant...).

D/ APRÈS LE TRAITEMENT

Après achèvement du traitement, suivre les recommandations de l'applicateur-hygiéniste :

- **NE PAS LAVER** les parties traitées pendant au moins 48 heures sauf les surfaces alimentaires
- **AÉRER LES PIÈCES** en cas de traitement de volume à l'expiration du délai de rentrée défini par le prestataire
- **EN CAS D'UTILISATION DE GEL**, ne pas enlever les points appliqués

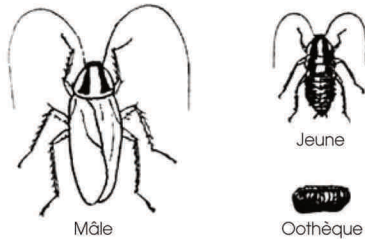
La disparition complète des blattes intervient durant le mois qui suit le traitement. Il est donc normal de constater la présence d'insectes, encore pendant quelques semaines.

Garantie

La compétence des applicateurs-hygiéniste 3D alliée à l'efficacité des insecticides permet aux prestataires de service de définir les modalités d'une garantie de moyens, notamment en fonction.

- du degré d'infestation
- du risque de réinfestation extérieure
- de la spécificité des surfaces et volumes à traiter
- du nombre de traitements prévus au contrat.
- du respect des recommandations formulées par le professionnel notamment sur l'entretien correct des locaux.

En tout état de cause, la persistance d'action des produits actuels va de quelques semaines à quelques mois.



BLATTE GERMANIQUE

Blattella germanica (L) 1767

Originnaire de l'Afrique de l'Est, elle devient très commune et cosmopolite. Allure lancéolée, elle mesure 10 à 14 mm de long. Couleur jaune brunâtre et brillante. Le pronotum porte deux bandes longitudinales, brun foncé bien caractéristiques. Les ailes des adultes recouvrent tout l'abdomen, permettent à l'insecte de planer en sautant de hauteur, mais pas de voler. Les pattes sont relativement plus claires. Pas de dimorphisme sexuel.

La longévité des adultes peut atteindre 6 mois ou plus. La femelle fabrique 5 à 8 oothèques contenant 22 à 40 œufs durant sa vie. C'est la seule blatte qui porte son oothèque pendant 20 à 40 jours jusqu'à quelques heures avant l'éclosion des jeunes, elle évite ainsi les parasites et prédateurs des œufs, ce qui lui permet de proliférer beaucoup plus vite que les autres blattes. Les jeunes deviennent sexuellement adultes 3 à 5 mois plus tard après avoir subi 6 mues. Les conditions idéales pour la prolifération de cette blatte sont : une température de 25 à 33°C, et humidité relative de 60 à 80%.

Active la nuit, réfugiée le jour dans les fentes et autres abris étroits, elle court vite et dégage une odeur caractéristique.

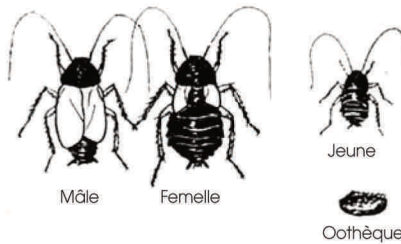
Elle est polyphage en s'attaquant à tout, même aux cheveux, cuirs, papiers, ... Elle semble cependant préférer les substances amylacées.

Elle affectionne uniquement l'intérieur des locaux :

cuisines, gaines de vide-ordures, réserves alimentaires, hôtels, restaurants, cuisines, magasins, hôpitaux, bâtiments d'élevage, navires et toutes sortes de locaux chauffés et humides.

C'est la blatte la plus largement répandue dans la région tempérée, en tous cas la plus commune en Europe.

Dans les maisons, industries agro-alimentaires, restaurants et magasins, elle souille les produits alimentaires avec ses déjections et la saleté qu'elle transporte. On redoute qu'elle ne soit un agent de transfert passif de moisissures ou de germes microbiens dangereux pour l'homme et les animaux domestiques.



BLATTE ORIENTALE

Blatta orientalis (L) 1758

Communément connue dans le temps sous le nom de Cafard. Coloration foncée assez homogène. Elle mesure 20 à 28 mm de long et présente un dimorphisme sexuel très accentué :

- le mâle est brun foncé à le thorax presque noir et les ailes bien développées mais elles ne couvrent pas l'extrémité de l'abdomen,

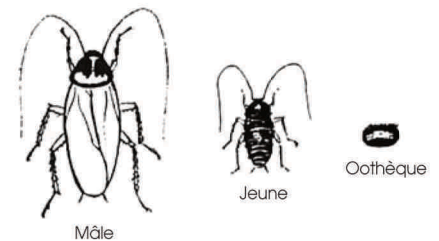
- la femelle est uniformément foncée, presque noire, avec les ailes atrophiées en forme de lobes courts.

Originnaire de l'Asie, elle devient très commune partout dans le monde.

Elle fréquente un milieu relativement frais et humide. On la rencontre dans la cuisine, le cellier, la salle de bains, la cave, les galeries de passage des tuyaux et les endroits de condensation d'eau.

Elle prolifère à la température de 20 à 29°C et a besoin d'une forte humidité relative de 70 à 80%. Lorsque le milieu est sec, elle se réfugie vers les endroits encore plus frais, 15 à 23°C. Elle ne sort jamais le jour et se cache derrière ou sous les meubles.

Les adultes ou imagos vivent 3 à 5 mois. La femelle dépose 8 à 12 oothèques dans des endroits près de la nourriture. Chaque oothèque contient 12 à 16 œufs. L'éclosion des jeunes se fait une soixantaine de jours plus tard. Ils deviennent adulte en 5 à 12 mois selon les conditions du milieu et de la nourriture.



BLATTE AMERICAINE

Periplaneta americana (L) 1758

La blatte américaine ou Cancrelat présente une coloration uniforme, roux ferrugineux, avec une bande claire sur la marge postérieure du pronotum. Elle mesure de 28 à 38 mm. Pas de dimorphisme sexuel : les deux sexes ont les élytres bien développés dépassant l'extrémité de l'abdomen. Elle ne vole pas mais plane en se laissant tomber de hauteur avec les ailes bien étalées.

Originnaire de l'Afrique elle devient la plus répandue dans le monde entier grâce au transport maritime.

La longévité des adultes peut atteindre 10 à 12 mois.

La femelle fabrique une oothèque tous les 10 jours environ, et elle en dépose 30 à 50 durant sa vie sur diverses parois et particulièrement dans les angles. Chaque oothèque contient 10 à 20 œufs. Le développement embryonnaire s'effectue pendant 25 à 55 jours. La croissance des jeunes est relativement longue et dure de 4 mois et demi à 8 mois selon les conditions de température et d'humidité. Les conditions favorables à la prolifération sont une température entre 21 et 33°C avec humidité relative de 70 à 80%. La blatte américaine préfère les milieux chauds et humides tels que les égouts, les cuisines, les galeries de passage des canalisations, l'animalerie et les serres.



INTERVENTIONS & URGENCES
06 10 28 26 05